

Évaluation de la réforme du CSA

**Évaluation du
Comité de la sécurité alimentaire mondiale**

**Première version (pour discussion)
31 janvier 2017**

Résumé exécutif

Contexte et objectifs

- RE1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a commandité une évaluation indépendante pour identifier les progrès accomplis par le Comité au regard de son objectif général et ses principales réalisations depuis la réforme de 2009. L'évaluation porte sur la période allant d'octobre 2009 à octobre 2016.
- RE2. Comme indiqué dans la note conceptuelle approuvée par le Bureau et figurant à l'annexe A, le but de l'évaluation est de :
- Produire des données probantes afin de déterminer si le CSA, en tant que plateforme multipartite, parvient à concrétiser la vision décrite dans le document de réforme et produit les résultats attendus ;
 - Évaluer la mesure dans laquelle le CSA remplit les rôles décrits dans le document de réforme, s'il le fait de manière effective et efficace, et, si oui, avec quel impact ;
 - Examiner les modalités de travail, y compris le programme de travail pluriannuel du CSA, afin d'évaluer la manière dont les processus décisionnels et la planification peuvent avoir des répercussions sur l'efficacité ;
 - Proposer des recommandations prospectives pour permettre au CSA de répondre efficacement aux enjeux émergents du point de vue de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de renforcer ses avantages comparatifs et d'approfondir son rôle de chef de file dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde ; et
 - Favoriser l'apprentissage en matière de collaboration multipartite, pour laquelle le CSA représente un possible modèle à reproduire.

Méthodologie

RE3. L'évaluation a principalement eu recours à la collecte de données qualitatives, à savoir, des entretiens semi structurés avec des informateurs clés, des discussions avec des groupes cibles et l'observation de la 43^{ème} session du CSA. Les données ont été complétées par des preuves documentaires, tirées principalement des documents du Comité ainsi que des documents des organismes ayant leur siège à Rome, du Mécanisme de la société civile (MSC), du Mécanisme du secteur privé (MSP) et autres parties prenantes. Au cours de ses travaux, l'équipe d'évaluation a mené des consultations auprès de 361 personnes, dont 156 dans le cadre de missions nationales en France, en Jordanie, au Panama, aux Philippines, au Sénégal, en Ouganda et aux États-Unis. L'évaluation a porté sur toutes les principales structures du Comité. Des contraintes de temps et de budget ont limité, entre autres, le panel de parties prenantes interviewées. Par ailleurs, l'équipe d'évaluation n'a pas été en mesure d'organiser des réunions en face à face pour réaliser l'analyse détaillée des données.

Synthèse des principaux résultats

RE4. *Pertinence* : Les membres et parties prenantes du CSA considèrent que le Comité répond aux problématiques liées à la sécurité alimentaire et la nutrition, mais certains domaines méritent une attention et un accent plus importants. Les plus fréquemment cités

sont le changement climatique, les jeunes et la nutrition. Si la nutrition est intégrée aux discussions et activités du Comité de façon plus systématique, elle est cependant traitée dans le cadre d'un axe de travail parallèle et séparé. La pertinence suppose également de réagir aux questions urgentes et controversées ayant des répercussions mondiales. Les dispositifs en place ne répondent pas de manière adéquate à l'exigence de réactivité du Comité par rapport aux internationales questions urgentes.

- RE5. *Coordination* : La session plénière du CSA sert de plateforme permettant de faire entendre un éventail de points de vue dans le dialogue en matière de politiques. Depuis 2009, le nombre et la diversité des personnes présentes aux sessions plénières du CSA n'ont cessé d'augmenter, tandis que la présence des ministres a diminué. Le Comité a élaboré un Cadre stratégique mondial (CSM) qui reprend l'ensemble des décisions majeures et des recommandations politiques adoptées par le CSA et se veut être un outil pour guider les mesures prises en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Toutefois, le Cadre présente des défaillances et n'est pas suffisamment connu. Son premier examen périodique est actuellement en cours, depuis son adoption en 2012.
- RE6. *Convergence des politiques* : Entre 2009 et 2016, le Comité a élaboré quatre produits majeurs de convergence des politiques, des recommandations politiques reposant sur dix rapports du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) et des recommandations politiques fondées sur trois études menées dans le cadre d'axes de travail. Les personnes interrogées, issues des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des organismes ayant leur siège à Rome, ont fait part de leurs préoccupations sur le temps et les ressources nécessaires à la négociation, la plupart de ces préoccupations ayant été soulevées par les gouvernements. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (ci-après, les Directives volontaires) représente le produit de convergence des politiques du CSA jouissant de la plus grande visibilité et des éléments de preuve attestent de son utilisation et application dans plusieurs pays et régions. En revanche, aucun élément n'indique que d'autres produits et recommandations du CSA en matière de politiques sont adoptés à grande échelle.
- RE7. *Appui aux pays et régions* : Le Comité n'a reçu aucune demande de la part des pays et régions sollicitant un appui ou un avis. Le Comité n'étant ni structuré, ni mandaté en ce sens, les organismes ayant leur siège à Rome fournissent l'appui technique aux pays.
- RE8. *Suivi* : Le Comité a mené une enquête sur son niveau d'efficacité dans le contexte du rôle de suivi qui est le sien. Il a également organisé la première manifestation sur le suivi, au cours de la 43^{ème} session plénière du CSA, dont le thème était les Directives volontaires. Le Comité n'a pas réalisé de suivi concernant ses produits et recommandations en matière de politiques. Au sein du Comité, les opinions divergent quant à son rôle et à la portée de ce rôle en matière de suivi.
- RE9. *Bureau et Groupe consultatif* : Le Bureau et le Groupe consultatif tiennent une réunion conjointe au moins chaque trimestre, à laquelle assistent la plupart des membres du Groupe consultatif. La composition de ce groupe et la répartition des sièges en son sein font l'objet d'un désaccord à l'intérieur du Comité ; plusieurs propositions, parfois contradictoires, ont été présentées à l'équipe d'évaluation.
- RE10. *Groupes de travail à composition non limitée* : Le Comité dispose de trois groupes de travail à composition non limitée permanents (programme de travail pluriannuel, suivi et CSM), tandis que le nombre de groupes de travail à composition non limitée liés à des politiques dépend du contenu du programme de travail pluriannuel. Le nombre d'axes de travail et le fardeau que cela représente pour les petites délégations suscite des préoccupations. Il n'existe pas de mandat encadrant les travaux des groupes de travail à composition non limitée.

- RE11. *Groupe d'experts de haut niveau* : De 2011 à 2016, le Groupe a produit dix rapports ainsi qu'une note sur les questions critiques et émergentes (en 2014) afin d'étayer la sélection des sujets des travaux de recherche. Le Groupe affirme que ses rapports sont largement utilisés en tant que documents de référence, non seulement par le Comité mais aussi par le système des Nations Unies et la communauté des chercheurs. Les personnes interrogées ont exprimé des préoccupations sur les rapports, notamment le langage scientifique rendant les rapports inaccessibles aux non-spécialistes, le temps nécessaire à la production des rapports et la qualité des recommandations qui y sont énoncées.
- RE12. *Mécanisme de la société civile* : Le MSC est le conduit permettant au CSA et aux organismes ayant leur siège à Rome d'avoir accès aux diverses organisations engagées dans la sécurité alimentaire et la nutrition. Il participe à tous les principaux processus du Comité et a contribué au suivi des Directives volontaires. Le MSC a indiqué la nécessité de renforcer l'espace de participation de la société civile de sorte à participer de façon plus importante aux différents processus et structures du Comité. Certaines organisations au sein du MSC considèrent que leurs points de vue ne sont pas entendus à l'intérieur du Mécanisme.
- RE13. *Mécanisme du secteur privé* : Au cours des dernières années, le niveau d'intérêt de la part du secteur privé a augmenté, comme le reflète la hausse du nombre d'organisations du secteur privé ayant assisté aux sessions plénières du CSA, passant de 4 en 2010 à 86 en 2016. Le secteur privé, par l'intermédiaire du MSP, participe à l'ensemble des processus clés du Comité, y compris les groupes de travail à composition non limitée et le Groupe consultatif. S'agissant du nombre de sièges au sein du Groupe consultatif, le MSP cherche à obtenir la parité avec le MSC.
- RE14. *Secrétariat du CSA* : Les effectifs au sein du Secrétariat varient selon le programme de travail et les ressources disponibles pour financer le travail. La moitié des effectifs est financé par des sources extra budgétaires, générant une incertitude quant aux effectifs du Secrétariat.
- RE15. *Communication et diffusion* : Le Comité est doté d'une stratégie de communication mais les efforts à ce jour ne se sont pas transformés en une forte sensibilisation parmi les pays concernant le Comité et ses produits. Sur les 156 personnes interrogées à l'échelle nationale, seules 30 (19 pour cent) étaient capables de citer au moins un des produits majeurs du CSA. Le niveau de sensibilisation aux produits du CSA est faible parmi les fonctionnaires gouvernementaux et les agents du système des Nations Unies à l'échelle nationale.
- RE16. *Stratégies et outils* : Le Comité n'a pas développé d'outils permettant d'aider les pays à appliquer et à utiliser ses produits. La FAO a mis au point un outil pour recenser les mesures nationales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition tandis que les organisations de la société civile au niveau des pays ont élaboré des outils de plaidoyer destinés à la société civile.
- RE17. *Plateformes multipartites* : Il existe des plateformes régionales travaillant sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition mais le Comité ne semble pas avoir de contact régulier avec elles. Le Président présente un rapport sur le Comité et les résultats de la session plénière lors des Conférences régionales de la FAO.
- RE18. *Diversité et ouverture à tous* : Le Comité fait intervenir un groupe très divers de parties prenantes dans ses processus de dialogue en matière de politiques. Certains groupes jugent que leurs points de vue ne sont pas entendus au sein du Comité. Les questions de genre et celles liées aux peuples autochtones sont reflétées dans les travaux du Comité, alors que celles concernant la jeunesse le sont dans une bien moindre mesure.

La question des personnes handicapées ne figure pas à l'ordre du jour des activités du Comité.

RE19. *Reproduire le modèle du CSA* : Selon les personnes interrogées, le modèle du CSA mérite d'être reproduit, à condition que les défaillances dans son fonctionnement actuel soient corrigées. À leurs yeux, pour que le modèle multipartite fonctionne, il faut se concentrer sur quelques sujets, pouvoir compter sur des finances pérennes, des ressources humaines compétentes et une communication efficace. La confiance, le respect mutuel et un engagement en faveur de la collaboration ont été retenus comme conditions indispensables.

Conclusions

Une coordination intensifiée sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition

Conclusion 1 : *Le Comité a mis en place les dispositifs et les processus pour renforcer la coordination au niveau mondial dans les domaines de sécurité alimentaire et de nutrition. Bien qu'il travaille sur les questions pertinentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition relevant de son mandat, le Comité n'a pas clairement énoncé l'avantage comparatif qu'il offre à ce point de vue.*

RE20. À l'intérieur du système des Nations Unies, le Comité est la seule plateforme réunissant, au niveau mondial, un large éventail de parties prenantes très diverses dans le but d'élaborer des directives et de formuler des recommandations politiques, selon ses modalités. À l'exception de la prise de décision finale, les acteurs non étatiques sont sur le même pied d'égalité que les autres parties prenantes. Le Comité compte avec la participation de la société civile et du secteur privé au niveau de l'ensemble de ses principaux processus et peut s'appuyer sur les données probantes contenues dans les rapports du Groupe d'experts de haut niveau. Ces éléments font du Comité un organe unique au sein du système des Nations Unies. Cependant, le Comité est très largement méconnu au-delà des organismes ayant leur siège à Rome. Celles et ceux qui travaillent de façon étroite avec le Comité jugent qu'il répond aux questions pertinentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, mais son absence de visibilité au niveau national ne le rend peut-être pas pertinent pour les bénéficiaires finaux de ses travaux.

RE21. La session plénière du CSA est une plateforme qui rassemble les parties prenantes pour dialoguer ensemble sur une série de problématiques. Si depuis la réforme de 2009 les niveaux de présence à la session plénière augmentent, les niveaux de représentation des ministères, eux, diminuent de façon préoccupante. Cela pourrait être un signe que le Comité perd de sa pertinence auprès des décideurs politiques et que l'intérêt de ces derniers diminue.

RE22. Jusqu'à présent, les travaux du Comité ont porté sur des questions très diverses en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, qui sont, pour bon nombre d'entre elles, traitées ailleurs. Si les sujets sont pertinents et importants, le Comité n'énonce cependant pas toujours clairement la valeur ajoutée qu'il apporte sur certains d'entre eux ; par exemple, il n'a pas suffisamment précisé la vision et la stratégie qu'il entend poursuivre afin de contribuer aux efforts mondiaux en matière de nutrition.

RE23. Le Comité a élaboré le Cadre stratégique mondiale dans le but d'améliorer la coordination et de guider l'action synchronisée des parties prenantes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. La valeur ajoutée affichée du CSM est de fournir un document de référence unique et des orientations pratiques liées aux recommandations adoptées par le Comité sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Dans son

format actuel, le document est un point de référence en matière d'information mais il n'est pas clair comment il peut guider une action synchronisée.

Une amélioration de la convergence des politiques

Conclusion 2 : *Le Comité a contribué à améliorer la convergence des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans la mesure où il a élaboré des produits en matière de politiques susceptibles d'être appliqués dans plusieurs pays et régions. Le Comité a atteint la convergence sur certaines questions de politique au niveau mondial, mais cela ne s'est pas encore traduit par une application et une utilisation généralisées de ses produits de convergence des politiques.*

RE24. Les produits du Comité en matière de politiques ont fait l'objet de consultations, de négociations et ont été finalement adoptés sur la base du consensus, ce qui leur confère un degré de légitimité. Un ensemble d'éléments solides indiquent que les Directives volontaires sont appliquées dans plusieurs pays. En revanche, les données disponibles montrent que d'autres produits de convergence en matière de politiques adoptés par le Comité sont utilisés et appliqués de façon limitée. Il s'agit des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (ci-après, les Principes IAR) et du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (ci-après, le Cadre d'action sur les crises prolongées).

RE25. Les paramètres suivants peuvent expliquer la lente adoption des autres produits du Comité en matière de politiques :

- a) La façon dont les membres, les participants et les parties prenantes du CSA définissent la convergence des politiques a une incidence sur l'efficacité du Comité quant à la promotion et l'amélioration de la convergence des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Interrogés sur leur compréhension de la « convergence des politiques », les répondants ont mis l'accent sur des processus de négociation aboutissant à un consensus ou un accord sur des recommandations politiques. La plupart des descriptions n'ont pas explicité ce qui se passe une fois le consensus atteint, même si d'autres réponses permettent de déduire que les pays sont censés adopter les recommandations politiques présentant un intérêt dans le contexte national. Le Comité consacre beaucoup de temps de réflexion, d'efforts et de ressources pour décider des sujets de politique ; il obtient des données probantes permettant de servir de base aux recommandations politiques, à la consultation et à la négociation afin de parvenir au consensus. Cependant, le niveau d'effort consacré à l'identification des modalités susceptibles de passer de la formulation à la mise en œuvre des recommandations politiques demeure insuffisant.
- b) La grande majorité des personnes interrogées considèrent que le Comité et ses produits en matière de politiques sont peu visibles, voire inconnus dans de nombreux pays, ce que les entretiens au niveau national ont confirmé. Même dans le cas des Directives volontaires, seuls les secteurs du MSC et les fonctionnaires de la FAO et des gouvernements impliqués dans leur mise en œuvre avaient connaissance de ce document. Le Comité décrit les Directives volontaires, les Principes IAR, le Cadre d'action sur les crises prolongées et le CSM comme des produits majeurs en matière de politiques, ce qui donne l'impression que les recommandations politiques fondées sur les rapports du HLPE ne sont pas « majeures » et n'ont donc pas d'importance.
- c) Les produits et recommandations en matière de politiques ont une portée générale et doivent ensuite être adaptés au contexte national. Cela requiert des outils et un appui que le Comité n'est pas en mesure de fournir.

Des mesures nationales et régionales en matière de sécurité alimentaire renforcées

Conclusion 3 : *Le Comité a contribué aux mesures nationales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition grâce à l'utilisation et à l'application des Directives volontaires dans plusieurs pays. Toutefois, en l'absence d'une évaluation détaillée sur les projets liés aux Directives qui ont été mis en œuvre, l'équipe d'évaluation n'est pas à même de se prononcer sur la mesure dans laquelle les actions nationales et régionales ont été renforcées.*

RE26. Les Directives volontaires ont reçu et continuent de recevoir un appui non négligeable de la part de la FAO aux fins de leur application et utilisation dans les pays ; le rapport indépendant mené à ce sujet doit en évaluer le degré d'efficacité. Le Comité ne contribue pas directement au renforcement des mesures nationales et régionales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition car il n'agit pas en tant qu'organe de mise en œuvre.

Fonctionnement du Comité

Conclusion 4 : *Le Comité fonctionne et a généré un niveau important de produits depuis la réforme de 2009. Les résultats accomplis au titre de ses six fonctions sont inégaux et il lui faut corriger certaines lacunes et problématiques pour atteindre un niveau total d'efficacité et d'efficience.*

RE27. En tant que plateforme de coordination au niveau mondial, le Comité est parvenu à rassembler un large éventail de parties prenantes dans le dialogue en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Il est cependant trop tôt pour conclure que cela a renforcé l'action concertée entre les parties prenantes au niveau national. Le Comité a généré des produits de convergence des politiques et les données indiquent qu'un de ses produits majeurs est utilisé. Les rôles suivants sont ceux que le Comité n'a pas exécutés de façon effective :

- Appui et avis fournis aux pays et régions
- Coordination aux niveaux national et régional
- Promouvoir l'obligation de rendre compte et la mise en commun des pratiques optimales

RE28. Il existe une absence de clarté et d'accord sur la manière dont le Comité devrait procéder par rapport à ces rôles. S'agissant de l'appui et de l'avis fournis aux pays et régions, le Comité peut, au mieux, jouer un rôle de facilitateur. Le Comité est un organe intergouvernemental chargé de définir des politiques, non pas de les mettre en œuvre. Les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres au sein du système des Nations Unies sont mieux placés pour fournir un appui et un avis aux pays et régions. Par ailleurs, hormis les présentations faites dans le cadre des conférences régionales de la FAO, l'engagement du Comité avec les organisations régionales a été limité.

RE29. Concernant le rôle du Comité dans la promotion de l'obligation de rendre compte et de la mise en commun des pratiques optimales, le Comité a pris un bon départ en organisant des manifestations mondiales permettant la mise en commun des pratiques optimales. Il existe, cependant, des avis divergents au sein du Comité sur son rôle en la matière et sur quoi le suivi devrait porter. L'équipe d'évaluation estime qu'il n'est ni possible, ni souhaitable que le Comité entreprenne de suivre la mise en œuvre des nombreux produits et recommandations en matière de politiques à l'échelle nationale. Au regard de la multiplicité des facteurs et des sources d'information influençant les processus d'élaboration de politiques au niveau national, il serait difficile de réaliser un suivi de l'utilisation des produits adoptés par le Comité.

RE30. Le Bureau, le Groupe consultatif et les groupes de travail à composition non limitée jouent un rôle crucial dans la formulation des priorités du Comité et du contenu de ses travaux. Les groupes de travail à composition non limitée ne sont pas aussi efficaces

qu'ils pourraient l'être. Le Groupe consultatif apporte une valeur ajoutée aux travaux du Bureau, mais le différend sur la composition du Groupe risque de réduire son efficacité. Le MSC et le MSP jouent un rôle important en facilitant les contributions des acteurs non étatiques aux travaux du Comité. Les deux Mécanismes cherchent à obtenir l'espace nécessaire pour faciliter de façon adéquate les points de vue de leurs organisations membres. Les réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif représentent une plateforme permettant d'influer sur les décisions prises par le Bureau et, en définitive, la session plénière du CSA. Le différend sur la représentation et la répartition des sièges au sein du Groupe consultatif n'est donc surprenant.

RE31. Le Groupe d'experts de haut niveau a produit des rapports couvrant toute une série de questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Il existe un large consensus entre les membres et les parties prenantes du CSA sur l'importance du Groupe au regard des données scientifiques probantes qu'il apporte et qui permettent d'informer les décisions du Comité, mais son potentiel n'est pas pleinement mis à profit. Le Groupe doit faire face à plusieurs difficultés, y compris le niveau inadéquat de ses ressources pour promouvoir ses travaux.

RE32. Malgré le processus rigoureux suivi pour identifier les priorités de travail des exercices biennaux, le Programme de travail pluriannuel n'a pas réussi à limiter le nombre des priorités finalement approuvées. L'incertitude quant au financement du CSA et aux ressources allouées au Secrétariat conjoint du CSA a des conséquences négatives sur l'efficacité et l'efficacé du Comité.

RE33. Au regard de son manque de visibilité dans les pays, le Comité n'a pas été efficace dans sa communication et ses activités de diffusion. Le MSC et le MSP font la promotion du Comité et sensibilisent leurs secteurs à ses produits et décisions. Les insuffisances résident dans la communication entre les délégations à Rome et les ministères dans les pays.

Diversité et ouverture à tous

Conclusion 5 : *Le Comité réformé a mobilisé une plus grande diversité d'acteurs que pendant la période avant la réforme, mais ils n'ont pas tous le sentiment que leurs points de vue sont entendus. Certaines parties prenantes ne sont pas présentes au sein de la plateforme du CSA alors qu'elles pourraient potentiellement y apporter une valeur ajoutée.*

RE34. Les questions de genre et d'autonomisation des femmes ont été largement intégrées au sein du Comité. Celui-ci a formulé des recommandations politiques en matière de genre, mais la mesure dans laquelle elles ont été reprises dans les pays et les régions est inconnue. La participation des jeunes, quant à elle, fait l'objet d'une attention plus importante qu'auparavant dans les travaux du CSA. Néanmoins, l'approche suivie par le Comité sur la question des jeunes est fonction des circonstances. Le CSA a intégré les intérêts des peuples autochtones dans ses travaux mais les questions autochtones sont défendues avant tout par le MSC, non par l'ensemble du Comité. La question des personnes handicapées ne figure pas à l'ordre du jour des activités du Comité.

Conditions, postulats et reproduction du modèle multipartite

Conclusion 6 : *Le Comité pourrait offrir un bon modèle pour le niveau de collaboration et de partenariat requis afin d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et leurs cibles. Cependant, certains facteurs ou conditions ne sont pas encore réunis pour qu'il puisse fonctionner efficacement en tant que plateforme multipartite.*

RE35. Les initiatives multipartites performantes poursuivent des objectifs clairs et travaillent sur un sujet unique autour duquel se rassemblent les parties prenantes pour tenter d'y apporter des solutions. Le Comité couvre un large éventail de questions liées à la sécurité

alimentaire et à la nutrition et ne travaille pas sur un enjeu unique autour duquel les parties prenantes pourraient se rallier. Le droit à une alimentation adéquate ne figure pas en tête de liste des priorités du Comité, alors qu'il était l'un des moteurs de la réforme.

RE36. Le respect mutuel et la confiance entre les parties prenantes constituent deux éléments essentiels. Au sein du Comité, ils sont encore en pleine évolution au sein du Comité. Les personnes ne travaillent pas ensemble parce qu'elles se font confiance ; plutôt, elles forment un climat de confiance entre elles en travaillant ensemble. Les parties prenantes doivent pouvoir sentir que leurs points de vue jouissent du même poids et leurs différentes contributions d'une valeur égale au sein du Comité. Cet aspect pose des difficultés au Comité et à ses mécanismes. Certains groupes se considèrent exclus ou jugent que leurs contributions n'ont pas la même importance.

RE37. Les plateformes multipartites exigent des financements prévisibles ainsi qu'un noyau d'effectifs stables pour l'appuyer. Ces conditions ne sont pas réunies au sein du Comité, mettant son devenir en danger. Les plateformes multipartites performantes réussissent à faire comprendre leur vision et à expliquer en termes simples les aspects techniques de leurs travaux. Cette condition n'est pas remplie au sein du Comité.

Recommandations

RE38. L'équipe d'évaluation propose une série de recommandations, en reconnaissant que le Comité réfléchit à plusieurs des questions soulevées dans la présente évaluation.

Recommandations sur la stratégie

RE39. Le Comité devrait élaborer un cadre stratégique guidant ses travaux à moyen et long terme. Ce document devrait énoncer un nombre restreint de domaines prioritaires stratégiques. Le cadre stratégique ne remplace pas le document de réforme. Il vise à clarifier et préciser les points sur lesquels le Comité devrait se concentrer de sorte à accomplir la vision énoncée dans le document de réforme. Avec un cadre stratégique, le Comité est mieux positionné pour définir des objectifs clairs ainsi que la ou les théories du changement étayant ses travaux. Cela pourrait également aider le Comité à préciser les modalités lui permettant de s'acquitter au mieux de ses fonctions telles qu'exposées dans le document de réforme.

RE40. Dans la sélection et l'élaboration des produits de convergence des politiques, le Comité devrait, en tout premier lieu, réfléchir aux utilisateurs principaux de ses produits, aux dispositifs nécessaires à ce que ces produits atteignent les utilisateurs principaux, aux capacités requises par les utilisateurs principaux pour utiliser de façon efficace les produits, et aux partenaires pouvant apporter les capacités et un soutien dans l'utilisation et l'application du produit.

RE41. Le Forum politique de haut niveau relatif au Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre au Comité l'occasion de se positionner et d'asseoir son statut sur la scène internationale. Le Comité utilise le Forum politique de haut niveau en tant que plateforme pour présenter ses travaux. Il devrait aussi mettre à profit ses relations avec l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale pour obtenir l'appui d'autres organes onusiens.

Recommandations sur le Bureau, le Groupe consultatif et les groupes de travail à composition non limitée

- RE42. Les groupes de travail à composition non limitée devraient disposer de mandats approuvés guidant leurs travaux. Les travaux des trois groupes principaux, à savoir programme de travail pluriannuel, suivi et CSM, sont étroitement liés. Ces groupes devraient tenir des discussions conjointes au moins deux fois par an de sorte à garantir leur synergie et leur harmonisation.
- RE43. Le Bureau devrait examiner la possibilité de prendre ses décisions dans le cadre des réunions conjointes avec le Groupe consultatif et réserver les réunions du Bureau aux points ne nécessitant pas de contribution et de dialogue avec le Groupe consultatif. Cela permettrait de supprimer la répétition des ordres du jour et de promouvoir la transparence du processus décisionnel du Bureau.
- RE44. La question du nombre de sièges au sein du Groupe consultatif ne porte pas uniquement sur le nombre de sièges attribués au MSC et au MSP. La question du statut *ad hoc* de l’OMS et de l’OMA se pose également, tout comme la nécessité d’une représentation plus large des fondations philanthropiques. Le Comité devrait lancer un processus formel aux fins d’examen de la composition du Groupe consultatif. Ce faisant, il devrait tenir compte des éléments suivants :
- a) Le cadre stratégique recommandé au paragraphe RE39.
 - b) Le document de réforme (paragraphe 7) demande une composition qui garantit que les points de vue de l’ensemble des parties prenantes concernées, *notamment les plus touchées par l’insécurité alimentaire*, soient entendus.
 - c) Les rôles qu’un certain nombre d’organismes des Nations Unies, notamment les institutions de Bretton Woods (en écartant les organismes ayant leur siège à Rome), jouent actuellement dans le Comité, et les rôles envisagés à l’avenir dans le cadre des ODD, en particulier l’ODD 2.
 - d) Le statut d’observateur des organisations régionales et leur futur rôle dans les travaux du Comité.
 - e) Les répercussions sur les ressources de toute modification de la composition du Groupe consultatif.
- RE45. Au sein du Comité, les Mécanismes jouissent d’un droit d’auto organisation ; leur structure et processus internes relèvent de leur prérogative. Ils devraient examiner leur structure et processus internes de sorte à garantir qu’ils incluent les points de vue de l’ensemble des secteurs qui les composent. Cette recommandation s’adresse particulièrement au MSC, au MSP et à la Fondation Bill et Melinda Gates, mais rien n’empêche tout autre participant au Groupe consultatif de le faire également.

Recommandations sur le Groupe d’experts de haut niveau

- RE46. Le Comité devrait maintenir le maximum d’un rapport par an pour le HLPE. Le Comité directeur du HLPE devrait engager une discussion avec le Bureau et le Groupe consultatif sur les exigences et les attentes de ces derniers quant aux recommandations. Le HLPE devrait consulter la communauté des non-spécialistes sur les moyens d’améliorer l’accessibilité et l’utilisation des données contenues dans les rapports.

Recommandations sur le programme de travail pluriannuel et les ressources

- RE47. Le Comité devrait étudier la possibilité d’élaborer un programme de travail quadriennal qui serait examiné et mis à jour tous les ans. Le cadre stratégique et les notes du HLPE sur les questions émergentes et critiques devraient servir de base au contenu du programme de travail pluriannuel. Une certaine flexibilité devrait permettre que toute question nouvelle ne figurant pas dans les notes sur les questions émergentes et critiques

soit intégrée. Il convient d'améliorer les critères de sélection et les processus d'établissement des priorités. Seuls les sujets pour lesquels il est possible de démontrer l'avantage comparatif et la valeur ajoutée du Comité devraient être choisis. Des mesures devraient être prises de sorte à garantir que tous les États membres et participants du CSA prennent part au processus d'établissement des priorités. Cela pourrait rallonger la durée du processus de consultation mais garantirait l'ouverture à tous et l'adhésion à long terme.

RE48. Le Comité devrait trouver une solution à la question du financement et de la dotation en ressources viables. À cet égard, il est recommandé qu'un accord formel soit signé entre le Comité et les organismes ayant leur siège à Rome de sorte à garantir leurs contributions financières annuelles au fonctionnement du CSA, ainsi que leur contribution sous la forme de détachement de personnel pour le Secrétariat. Tout le personnel permanent (consultants exclus) devraient être financé à partir du financement de base.

RE49. Le Comité devrait examiner la possibilité d'établir un mécanisme de financement commun qui opérerait à l'image d'un « soutien budgétaire » et dont les fonds proviendraient de différentes sources, y compris le secteur privé et les fondations philanthropiques. Les bailleurs de fonds ne devraient pas avoir le droit de choisir les projets qu'ils souhaitent financer. Les modalités de dépense des fonds devraient être fixées par le programme de travail pluriannuel et comptabilisées dans le rapport annuel du Comité.

Recommandations sur le suivi

RE50. Le Comité ne devrait pas chercher à opérer un suivi direct de l'utilisation de ses produits ou de la mise en œuvre de ses recommandations politiques, car il n'est pas en mesure de réaliser un suivi du très grand nombre de recommandations et de mesures dans les pays. De même, le Comité ne devrait pas chercher à faire un suivi de sorte à attribuer les changements politiques au niveau national à l'influence de ses produits en matière de politiques car il existe un très grand nombre d'autres facteurs qui influent sur l'élaboration des politiques nationales. L'approche du Comité en matière de suivi devrait viser l'exploitation des données dont disposent les organismes ayant leur siège à Rome sur les mesures prises dans les pays. Le Comité devrait solliciter plusieurs perspectives sur ses produits, allant, par exemple, de la société civile au secteur privé, en passant par la communauté des chercheurs.

RE51. Le Comité devrait commanditer des évaluations périodiques de ses travaux. Ces dernières pourraient porter sur un sujet spécifique ou prendre la forme d'un examen complet de ses performances. Le Comité devrait examiner la possibilité de demander aux bureaux d'évaluation des organismes ayant le siège à Rome de mener une évaluation commune, selon qu'il convient.

RE52. Le Comité devrait poursuivre la réalisation de « manifestations » sur le suivi en tant que conduit favorisant le partage des connaissances et des enseignements. Il devrait examiner la possibilité d'organiser des manifestations régionales, en partenariat avec les organisations régionales concernées. Cela pourrait renforcer les liens entre le Comité et les organisations régionales, et contribuer à améliorer la coordination au niveau régional.

Recommandations sur la communication et la diffusion

RE53. Le Comité devrait étudier et mettre à jour sa stratégie de communication. Il convient de placer un accent plus important sur le rôle des membres du CSA dans la communication avec les pays sur les questions liées au Comité. Le Secrétariat peut aider

les membres du CSA, ainsi que les participants, en leur fournissant des notes d'information sur les travaux du Comité.